



LES COMPAGNONS

Le Compagnonnage, issu des confréries médiévales, avait, autrefois, un caractère religieux très marqué. Ces cinquante dernières années, il s'est radicalement modernisé pour survivre aux guerres du XX^e siècle, aux conflits avec les syndicats et aussi pour s'adapter au temps présent. Les jeunes filles ont même été acceptées en 2004.

C'est pourquoi on remarquera des différences encore impensables il y a peu de temps, avec ce que l'on peut lire dans une littérature abondante, qui ne correspond plus du tout à la réalité. Pour exemple, les livres du célèbre Agricole Perdiguier, dit « Avignonnais la Vertu » : « *Le livre du Compagnonnage* (1839) » et les « *Mémoires d'un compagnon* (1854-1855) » ne peuvent plus faire foi de l'actualité des coutumes.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire d'être catholique pour être Compagnon, aucune religion ne rentre en compte, (il y a même des musulmans parmi eux), car la seule chose qui importe est le développement de la personne dans l'apprentissage d'un métier. Les progrès technologiques : trains, téléphones, internet, ont modifié les rapports entre les individus et leurs modes de vie.

Autrefois, quand un Compagnon mourait, il devait obligatoirement être inhumé ; aujourd'hui son inhumation ou sa crémation dépend de sa volonté ou de celle de sa famille. Les frais d'obsèques étaient pris en charge par la Société, au moyen d'une petite caisse interne alimentée par les amendes infligées aux Apprentis et Compagnons manquants à leurs devoirs d'exactitude, de propreté, de retenue de langage ou de manque de respect vis-à-vis de la Mère, (la politique et la religion ont toujours été proscrits des conversations car ne concernant pas l'enseignement donné et reçu dans l'Art du Trait). Aujourd'hui, ces manquements sont toujours sanctionnés, mais le produit sert à un repas en commun.

Quatre Compagnons étaient désignés pour rendre les derniers soins funèbres à leur camarade. Maintenant, la Société peut participer à tout ou partie de l'enterrement ou à rien du tout selon le vœu de la famille.

Le cercueil était porté par six Compagnons, accompagnés par tous les membres présents, cercueil orné de l'équerre et du compas entrelacés, (dont les bras de l'équerre et du compas sont identiques en longueur), de cannes disposées en croix et des couleurs de la Société. Cela s'appelait « La grande conduite ». Les compagnons, un crêpe noir fixé au bras gauche, veillaient à ce que le corps, (la tête), regarde vers l'Orient. A la sortie de l'église, les compagnons faisaient la haie, avec les cannes le pommeau posé par terre. (Le compagnon connaît seize façons de tenir sa canne). Au cimetière, un compagnon faisait l'éloge du défunt, mettait un genou en terre, imité par tous les compagnons présents. Puis le cercueil était descendu en terre, après quoi les compagnons se donnaient mutuellement l'accolade, jetaient trois pelletées de terre sur le cercueil et reformaient la chaîne d'Alliance fermée (qui avait été rompue par le départ de l'un d'eux).

de maison) qui veut : souvent il faut être la femme d'un compagnon ou initiée soi-même.

Pour cette brève étude, tous nos remerciements vont à Monsieur le Prévôt de Pont-de-Veyle qui nous a réservé le meilleur accueil.

Source : Si vous êtes intéressés par le sujet, et que vous n'y connaissez rien, le petit livre « *Les Compagnons ou l'amour de la belle ouvrage* » de François Icher, Découvertes Gallimard, vous donnera l'envie d'en savoir plus.



LES CRÉMATISTES

Les mots crémation, du latin *cremare*, (brûler), ou incinération, *incinerare*, toujours du latin mais qui signifie "réduire en cendres", sont, par opposition à la notion d'ensevelissement, ou d'inhumation [dépôt d'un cadavre dans la terre] indistinctement utilisés. Par contre, pour l'endroit où les corps sont déposés on parlera du "*Funerarium*", si c'est un passage temporaire vers le cimetière en vue de mise en terre intégrale ou de "*Crématorium*" si le corps est destiné à être incinéré.

Certaines confessions interdisent la crémation qui est pourtant un fait remontant à la préhistoire.

Le judaïsme, l'orthodoxie, l'islamisme et jusqu'au Concile Vatican II en 1972, le catholicisme, (en un mot « Les religions du Livre ») ne l'autorisent pas car c'est porter atteinte à l'intégralité de l'enveloppe charnelle créée par Dieu, qui doit ressusciter avec son propriétaire à la fin des temps. Les protestants n'ayant pas le même rapport au corps, n'ont pas la même réticence à cet égard.

[Pour le catholicisme et la crémation, merci de vous reporter à l'article général concernant « Les cimetières »].

Vers 1 200 avant J.C., on parle d'une civilisation des "Champs d'Urnes" avec le début de l'incinération à grande échelle. Cette pratique semblerait naître en Europe centrale et se répandre à l'est et à l'ouest, car les archéologues ont retrouvé de vastes espaces où étaient enfouis soit des urnes de terre cuite, soit des cylindres de pierre contenant des cendres, ou comme dans les Bouches-du-Rhône des petits coffres en pierres plates contenant des cendres.

Homère, dans « L'Iliade » (IX^e siècle avant J.C.), au chant VII, fait dire à Nestor : « ... Roulons ici les morts avec les bœufs et les mulets ; puis brûlons-les, afin que chacun puisse rapporter les os en sa maison pour ses enfants, quand nous retournerons dans la terre de nos pères ». Dans le chant XXIII, Achille prépare le bûcher de Patrocle qui sera gigantesque, ainsi que les offrandes. Dans toute l'œuvre il est fait allusion à des trêves dans les combats, afin que de chaque côté, on puisse brûler ses morts :

« Au sujet des morts, je ne refuse pas qu'on les brûle, car il n'y a pas de délai à ménager pour les cadavres tombés tués une fois qu'ils sont morts, avant de leur donner vite la douceur du feu ».

Le département dispose de cinq centres de crémation dont un à Mâcon.

Aucun tarif fixe officiel pour la location de case au columbarium, ou en cave-urne ou même pour être répandu "au jardin du souvenir" ainsi que la durée d'utilisation de ces espaces, ne sont connus.

Ces espaces dépendent du service d'État civil de la Mairie

Comme pour les inhumations de cercueils, le contenu des urnes en déshérence sera vidé dans la fosse commune après la période de "location" non renouvelée.

Pourquoi adhérer à une Association crématisiste ?

Longtemps, malgré le "Testament crématisiste" écrit de la main du défunt spécifiant son désir d'être incinéré, les familles passaient outre. Maintenant un exemplaire de ce testament est déposé auprès de l'Association qui veillera à son respect, un autre dans le "livret de famille", et le non respect des vœux du défunt peut amener à une amende et une peine de prison selon le code pénal. Certaines familles ont été condamnées, après exhumation du cercueil, à faire pratiquer l'incinération.

L'Association peut aussi prêter assistance pratique, financière ou morale à la famille ou aux ayants-droit ou à un adhérent sans famille.

Nous remercions Madame Danielle Grandjean, présidente de l'Association Crématisiste Mâconnaise de nous avoir autorisé à utiliser les informations contenues dans le bulletin 2011 de l'association.

L'Iliade – Homère . Traduction Victor Magnien – Payot, Paris
La Guerre des Gaules – César – Livre de Poche



Toute initiation est basée sur des rites de mort : le néophyte meurt à la vie de chaque jour pour renaître dans un monde qu'il voit avec des yeux nouveaux. (cela dans toutes les initiations, africaines, chamanistes, quelles qu'elles soient).

L'initiation n'a rien à voir avec un miracle, qui par le simple fait de l'avoir reçue, vous transforme dans l'heure qui suit. C'est le premier pas vers un groupe d'hommes ou de femmes qui tend vers le même but, mais la transformation peut aussi ne pas se produire, et dans ce cas l'impétrant ne restera pas longtemps de lui-même dans le groupe. De même qu'il est impossible de "s'initier soi-même" par des lectures adéquates disponibles dans toutes les librairies, comme l'écrit si justement Oswald Wirth « *Vous ne saurez en Maçonnerie que ce que vous aurez trouvé vous-même* ».

Lors de son initiation dans les rites maçonniques, le néophyte est purifié par les quatre éléments : la terre dans le cabinet de réflexion, [hors du Temple], où figure un crâne, parmi d'autres objets symboliques, à la manière des "vanités" des XVII^e/XVIII^e siècles pour rappeler le caractère fugace de la vie, et la nécessité, comme pour le grain de blé, de mourir dans la terre pour renaître et fructifier, puis l'air, le feu, et l'eau au cours de la cérémonie d'initiation proprement dite dans le Temple, parmi les frères, en